

# la lettre du SAGE

## Baie de Lannion



Édito

### Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la baie de Lannion

La gestion de la ressource en eau est une question éminemment politique au sens le plus général du terme. C'est en effet un enjeu majeur de notre époque, une composante incontournable de la vie, de l'activité humaine et du développement des territoires.

Les usages multiples et parfois concurrents de l'eau demandent à être coordonnés. L'Union Européenne a fixé comme objectif à travers la directive cadre sur l'eau (DCE), l'atteinte du bon état écologique et chimique de l'eau pour 2015. L'Etat a l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens pour répondre à cette obligation de résultat.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a élaboré les grandes orientations de la politique de l'eau sur le Bassin Loire Bretagne que les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) doivent permettre d'adapter aux contextes locaux.

Le SAGE élabore donc un document de planification visant à atteindre les objectifs de bon état et de non-dégradation fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau de 2000. Il est construit par la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée de cinquante membres représentant les acteurs du territoire, qui est de ce fait, un espace de concertation. Pour cela, il est essentiel de bien s'approprier ce

territoire et d'en avoir une vision globale. C'est pourquoi depuis la mise en place de la CLE en janvier 2011 trois commissions thématiques ont été mises en place et ont pour objectif de partager un ensemble de données déjà existantes aux membres de la CLE.

Le défi majeur du SAGE est de rendre cohérentes les actions conduisant à l'atteinte et à la préservation du bon état des eaux, le maintien des activités socio-économiques et la dynamique de notre territoire.

Afin d'informer le plus grand nombre d'entre vous, nous avons mis en place en 2012 une commission communication chargée, via ce bulletin d'information et le site internet qui va être mis en place, d'échanger et de suivre l'avancement de la mise en place du SAGE.

L'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques est le reflet de nos actions sur le territoire. La ressource en eau est un bien commun, travaillons ensemble pour son bon usage et sa préservation.



Jean DAVID

Président de la C.L.E du SAGE  
Baie de Lannion

### Sommaire

- Édito > p. 1
- Qu'est-ce qu'un SAGE ? > p. 2
- Fonctionnement du SAGE > p. 2
- Le SAGE Baie de Lannion > p. 3
- L'organisation de la C.L.E > p. 4
- Le Bureau > p. 5
- L'état d'avancement > p. 6

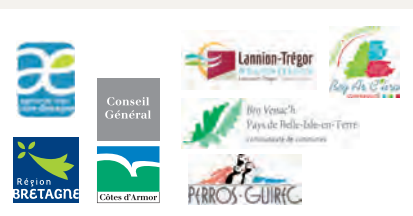


Retrouvez toutes les informations utiles et suivez l'avancement du SAGE sur :

[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

Directeur de la publication : Jean DAVID

Ce bulletin est réalisé grâce au concours Financier de :





## Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un outil de gestion concertée à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent. Il définit les enjeux et les actions à l'horizon de plusieurs années.

Il a pour objectifs de :

- ↳ Viser l'atteinte du bon état (quantitatif, écologique et biochimique) des masses d'eau introduites par la Directive européenne Cadre sur l'Eau de 2000 (DCE).
- ↳ Rechercher un équilibre durable entre la protection des ressources en eau, des milieux aquatiques et la satisfaction des usagers.

## La portée juridique du SAGE

À l'issue de sa préparation et après une phase de consultation, le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral.

Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'État et les collectivités publiques devront alors être compatibles avec le SAGE. Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, le PAGD et le règlement sont soumis à enquête publique. Une fois approuvé le règlement est opposable aux tiers.

## Le cadre juridique de la politique de l'eau

Loi sur l'Eau de 1992 : mise en place de deux outils de planification renforcée par la DCE 2000, la loi du 21 avril 2004, la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (loi LEMA)

- ↳ Le **SDAGE** fixe les orientations par grands bassins hydrographiques nationaux, les échéances, les orientations et les dispositions à caractère juridique en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau.
- ↳ Le **SAGE**, élaboré à une échelle d'un sous bassin hydrographique, doit être compatible avec les orientations et dispositions du SDAGE en les adaptant aux contextes locaux.

+ d'infos sur : [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

## Le fonctionnement du SAGE

### Commission Locale de l'Eau (CLE)

- ↳ Composition définie par l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2010 (50 membres).
- ↳ Durée du mandat 6 ans.
- ↳ Assemblée délibérante.
- ↳ Répond localement aux objectifs fixés par la DCE en compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne.
- ↳ Valide les différentes étapes de processus d'élaboration du projet de SAGE et organise le suivi.

### Président du SAGE

- ↳ Élu par le collège des élus et des collectivités territoriales.

### Le Bureau de la CLE

- ↳ Composition votée par la Commission Locale de l'Eau (20 membres élus le 14 février 2011).
- ↳ Organe exécutif.
- ↳ Prépare les réunions de la CLE.

### Comité technique

- ↳ Composition arrêtée par le Président de la CLE, après avis du Bureau. Chargé de l'élaboration technique du SAGE et de l'animation technique (commissions thématiques). Agit selon les orientations et le programme d'étude et de travail préparé et décidé par la Commission Locale de l'Eau (CLE).



Structure porteuse :  
Lannion Trégor-Agglomération



# Carte d'identité du SAGE Baie de Lannion

“ Périimètre défini par arrêté inter-préfectoral du 18 septembre 2007 ”.

**38 COMMUNES DONT 19 TOTALEMENT INCLUSES DANS LE SAGE.** Ces communes appartiennent aux bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et des ruisseaux côtiers nord.

**2 communes du Finistère, Guerlesquin et Botsorhel, appartiennent à ce périmètre en raison de la présence du Guic, affluent du Léguer**



Superficie : 680 km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants : 57 000 habitants  
Population saisonnière : + 48 500 hab.



### 7 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

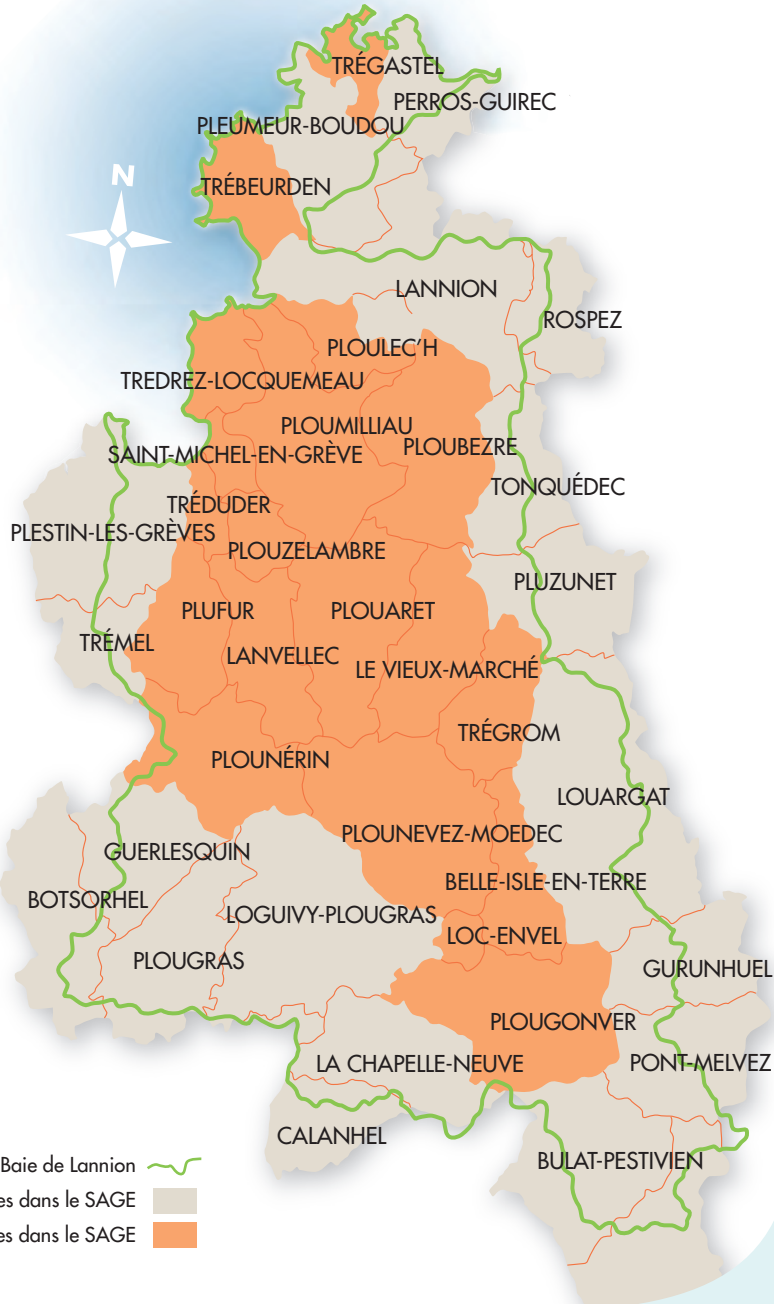
- › 2 Communautés d'Agglomération : Lannion-Trégor Agglomération et Morlaix Communauté.
- › 5 Communautés de Communes : Beg ar Ch'ra, Pays de Belle-Isle-en-terre, Pays de Callac-Argoat, Pays du Centre-Trégor, Pays de Bourbriac.




### 4 Pays :

Trégor-Goëlo, Guingamp, Morlaix et Centre-Ouest Bretagne.

### 3 Schémas de Cohérence Territoriale :

Le SCoT Trégor, le SCoT du Pays de Morlaix et le SCoT du Pays de Guingamp.



Périmètre du SAGE Baie de Lannion   
 Communes partiellement incluses dans le SAGE   
 Communes totalement incluses dans le SAGE 

# La Commission Locale de l'Eau

Collège des représentants des collectivités locales et établissements publics territoriaux

## Conseil Régional

Christian MARQUET, Conseiller Régional

## Conseil Général des Côtes d'Armor

Denis MER, Conseiller Général du canton de Lannion

Gérard QUILIN, Conseiller Général du canton de Plouaret

## Conseil Général du Finistère

Nathalie BERNARD, Conseillère Générale du canton de Lanmeur

## Communes et établissements de coopération communale

Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Agglomération

Jean-Claude LAMANDÉ, Vice-Président de Lannion-Trégor Agglomération

Hervé GUELOU, Délégué à Lannion-Trégor Agglomération

André COENT, Délégué à Lannion-Trégor Agglomération

Jakez GICQUEL, Délégué à Lannion-Trégor Agglomération

Xavier MARTIN-LE-CHEVALIER, Délégué à Lannion-Trégor Agglomération

Gildas LE TROADEC, Président de la Communauté de communes de Beg ar Chr'a

Pascal VIEILLEVILLE, Vice-président de la Communauté de communes de Beg ar Chr'a

Jacky LE BRIS, Délégué de la Communauté de communes du Centre Trégor

Mickaël MORVAN, Délégué de la communauté de communes de Callac-Argoat

Jean DAVID, Président de la Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre

Christian PRIGENT, Délégué de la Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre

Paul LE BIHAN, Adjoint au maire de Lannion

Bernard TREMULOT, Conseiller municipal à Lannion

Josiane POSLOUX, Conseillère municipale à Perros-Guirec

Paul UGUEN, Maire de Guerlesquin

Jean-Yves MENOUE, Maire de Ploubezre

Jean-Yves LE CORRE, Président du syndicat d'adduction d'eau de Traou Long

Représentant du syndicat d'adduction d'eau des Traouiero

Jean-Claude PARIS, Président du syndicat d'adduction d'eau de la Baie

Patrick PARIS, Président du syndicat d'alimentation en eau potable de Goaskol

## Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

Pierre MENEZ, Représentant du PNRA

## Commission Locale de l'Eau Léon-Trégor

Christian LE MANAC'H, Représentant SIE de Lanmeur à la CLE du SAGE Léon-Trégor

## Collège des représentants de l'État

- › Le Préfet Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre).
- › Le Préfet des Côtes d'Armor, par délégation, le Sous-Préfet de Lannion
- › La Directrice Régionale de l'Environnement de la Région Bretagne ou son représentant.
- › Le Chef de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) des Côtes d'Armor ou son représentant.
- › Le Chef de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) du Finistère ou son représentant.
- › Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor, ou son représentant.
- › La déléguée inter-régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant.
- › Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant.

“ Composition définie par l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2010, modifié par l'arrêté préfectoral du 10 août 2011 ”.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées et de ses établissements publics.

Patrice DESCLAUD, Représentant l'association Eau et Rivières de Bretagne

Alexandre NICOLAS, Représentant le syndicat départemental de la propriété privée rurale

Yannick HEMEURY, Président du Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Paimpol-Lannion

Olivier SAMICA, Représentant la Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Bertrand LE MERDY, Président de la Gaule Lannionaise, association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Yves-Marie LE LAY, Représentant l'association Côtes d'Armor Nature Environnement

Benoit ALLAIN, Représentant le Centre d'Études et de Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Christian SAQUET, Président de l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) Lannion-Trégor-Goëlo, représentant les associations de consommateurs

Michel LE GUEN, Représentant l'association de sauvegarde des moulins de Bretagne

Jean ACQUERE, Association Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

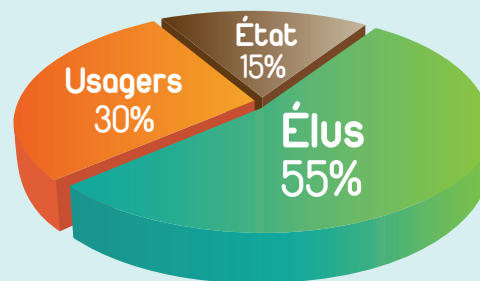
Gilbert LINTANF, Représentant du Pays Touristique du Trégor-Goëlo

Philippe PRIGENT, Représentant de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Jean-Noël SIDANER, Représentant de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Edwige KERBORIOU, Représentant de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Yves LE BIHAN, Représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Côtes d'Armor



14 décembre 2011  
Visite de terrain des membres de la CLE



RETROUVEZ LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT SUR :  
[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

## Bureau de la CLE



### Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux :



**Jean DAVID** Président

**Joël LE JEUNE** 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des affaires générales

**Paul LE BIHAN** Vice-Président en charge de la commission Gestion qualitative et quantitative des ressources en eau

**Pascal VIEILLEVILLE** Vice-Président en charge de la commission Milieux aquatiques

**Jean-Claude LAMANDE** Vice-Président en charge de la commission Littoral et estuaires

**Jean-Yves LE CORRE** Vice-Président en charge de la Communication

**Bernard TREMULOT** Élu membre

**Jacky LE BRIS** Élu membre

**André COENT** Élu membre

**Xavier MARTIN-LE CHEVALIER** Élu membre

**Hervé GUELOU** Élu membre

**Josiane POSLOUX** Élu membre



### Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées :



#### ASSOCIATION DES USAGERS ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Patrice DESCLAUD** Eaux et Rivières de Bretagne

**Bertrand LE MERDY** AAPPMA

#### SECTEUR ÉCONOMIQUE AGRICOLE ET PROPRIÉTAIRES FONCIERS

**Benoît ALLAIN** GAB/CEDAPA

**Michel LE GUEN** Association des propriétaires de moulins

**Philippe PRIGENT** Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

#### SECTEUR ÉCONOMIQUE NON AGRICOLE

**Yves LE BIHAN** Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor - CCI



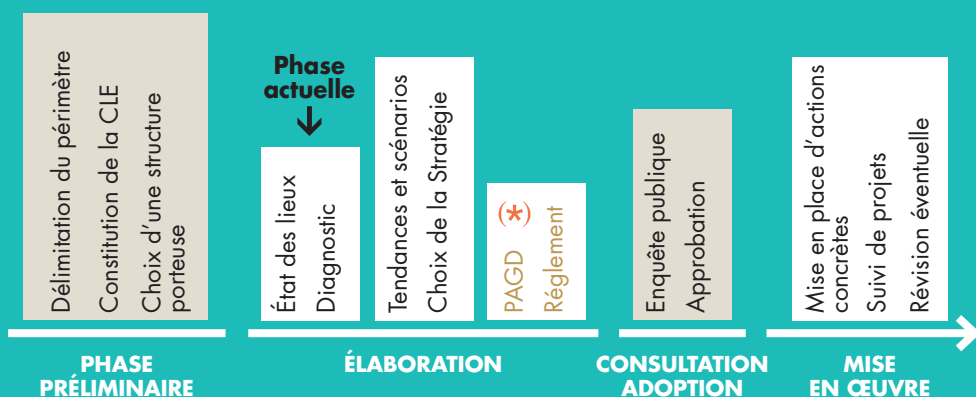
### Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Représentant de la Mission Inter-Service des Côtes d'Armor (Mise 22)

Représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)

# Les étapes de réalisation du SAGE

Le SAGE Baie de Lannion est dans la phase d'élaboration et plus précisément dans la phase d'état des lieux. De nombreuses données existent qu'il convient de recueillir, de synthétiser et d'en partager l'analyse pour mieux comprendre le territoire.



“ Le SAGE est élaboré par les acteurs locaux du territoire réunis au sein de la CLE ”.

## \* Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

définit les objectifs prioritaires, les dispositions et les moyens matériels et financiers pour les atteindre.

→ Opposable à l'administration et aux collectivités (règle de compatibilité des « décisions prises dans le domaine de l'eau », des SCoT et des PLU).

**Le règlement** définit des règles directement opposables aux tiers → Opposable à l'administration, aux collectivités et aux acteurs privés (règle de conformité).

## Commissions thématiques

Les trois commissions mises en place en 2011, ont pour objectif de permettre une appropriation des notions nécessaires à la bonne compréhension des enjeux à mener au sein du SAGE. Les membres de la CLE se sont répartis dans trois commissions thématiques :



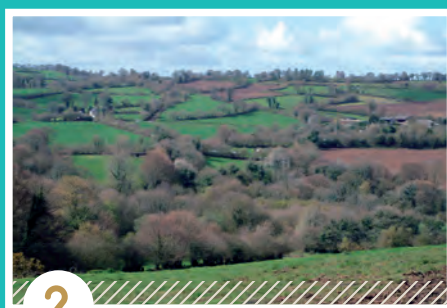
**PORTAIL DE L'EAU :**  
www.eaufrance.fr  
www.gesteau.fr



1

### Gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

> Qualité des masses d'eau de surface, souterraine, prélèvements d'eau, alimentation en eau potable, etc.



2

### Milieux aquatiques

> État des lieux du bocage, des zones humides, des cours d'eau, etc.



3

### Littoral et estuaires

> Phénomène de prolifération des algues vertes, qualité des masses d'eau côtière, qualité des eaux de baignade, conchylicoles, espaces naturels littoraux, etc.

## Contact

**Lucie CHAUVIN**, coordinatrice du SAGE

Lannion-Trégor Agglomération

1 rue Monge

22307 Lannion

**02 96 05 60 57**

lucie.chauvin@lannion-tregor.com

[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)



Lettre téléchargeable en ligne !  
Une commission communication a été mise en place en 2012 pour répondre à vos questions.

